

Fin des négociations avec le DIP

Ce 6 février se tenait l'habituelle rencontre trimestrielle du DIP et des associations et syndicats. En deux temps trois mouvements Mme Hiltbold, Présidente du département du DIP, a décidé unilatéralement de mettre fin aux négociations en cours.

Sur le temps d'échange de cette séance du 6 février, la Conseillère d'Etat a choisi d'écouter les résultats des associations et syndicats, hors du cénacle de négociations pourtant prévu à cet effet. Pas de convocation à une date précise pour recueillir leurs réponses. Un tour de table qui dit le mécontentement de la proposition d'accord de Mme Anne Hiltbold et voilà que « la décision est prise » dit celle-ci, mentionnant que les associations et syndicats refusent la négociation proposée.

Pas d'écoute pour d'éventuelles revendications : peut-on appeler cela des négociations ou une fin de négociation ?

D'ailleurs de quelles négociations parle-t-on ?

Des séances sans ordre du jour, sans PV. La proposition d'accord tenait en un cumul de sommes volatiles qui ne représentent ni les heures de travail, ni les emplois à plein temps (ETP) qui devraient être rémunérés à leur juste valeur depuis des années (pas d'annuités, pas d'indexation, pas de cotisation LPP).

Ce protocole supprime les heures de maîtrise, il supprime les heures de surveillance de récréation, il supprime certaines indemnités pour délégation de la direction, il supprime les quelques heures pour les professeurs de classe atelier, il supprime les heures d'appuis désormais au cachet depuis peu, il supprime quelques remplacements pour cause de formation....

Toutes ces heures sont dans le viseur de l'organisme de contrôle de l'Etat, parce qu'elles sont trop nombreuses et volatiles, il est demandé de les identifier, c'est donc aisé de proposer que celles-ci soient lissées dans les 1800 heures annuelles alors qu'elles sont déjà dévalorisées par l'employeur, tant dans la reconnaissance du travail que dans leur défrayement. Ces heures touchent essentiellement le lien professeur-élève. Ce sont les élèves qui auraient été les prétérités si les enseignants avaient accepté un tel deal.

Voilà une proposition de régulation bien rapide des heures payées au cachet et des indemnités qui ne sont pas comptabilisée dans la LPP : ce lissage aurait été un joli transfert sur le dos des enseignants qui sont déjà surchargés et qui décident, en refusant ce protocole d'accord, de ne pas baisser leur soutien aux élèves, ont annoncé les partenaires sociaux soutenus largement par leur base.

Pour Avenir Syndical secteur enseignement
Fabienne Payré-Morand - 076 382 15 18